

**27e
congrès
annuel**

J'OSE ma télé
communautaire

Gala reconnaissance 2025

**25 OCTOBRE 2025
HOTEL ENERGIE SHAWINIGAN
1100 PROMENADE DU ST MAURICE**

Dépôt de candidature au Gala reconnaissance 2025

Table des matières

Mise en contexte	3
Catégories de prix.....	3
Prix spécial : Télévision de l'année	3
Règlements.....	4
Composition du jury	4
Annulation en cas de faible participation.....	4
Critères de sélection pris en compte pour l'évaluation des projets	5
Critères communs aux trois catégories	5
Inscriptions	5
Développement des communautés	5
Relève	6
Mission sociale	6

Mise en contexte

Le Gala reconnaissance 2025 de la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (FTCAQ) se déroulera le samedi 25 octobre dans le cadre du congrès annuel. Ce gala a pour objectif de souligner et récompenser les contributions remarquables des télévisions communautaires autonomes (TCA) au sein de leurs communautés, à travers divers projets et initiatives.

Tous les membres de la Fédération peuvent soumettre leurs candidatures dans quatre catégories. Les candidatures doivent être déposées avant le 30 mai 2025. Vous n'êtes pas obligé d'assister au gala pour soumettre l'un de vos projets. Votre présence, ou non, au gala n'influencera, en aucun cas, l'évaluation de votre candidature.

Chaque prix énuméré ici-bas est rattaché à une bourse en argent de 1000 \$ pour la TCA gagnante.

Les participants pourront soumettre leurs candidatures en remplissant un formulaire disponible sur Google Drive. Les candidatures doivent être déposées avant le 30 mai 2025.

Catégories de prix

1. **Développement des communautés** : Récompense un projet, une émission ou un partenariat ayant contribué de manière significative au développement ou à l'essor de la communauté locale.
2. **Relève** : Met de l'avant un projet qui valorise la jeunesse et la relève au sein de la communauté.
3. **Mission sociale** : Célèbre un projet aligné avec la mission fondamentale des TCA, qu'il s'agisse d'utilité sociale, de valorisation de la culture et du milieu de vie, d'éducation, d'information, ou de projets d'action communautaire ou d'économie sociale.

Prix spécial : Télévision de l'année

Le prix de la Télévision de l'année revient en 2025. Il sera attribué à la TCA qui récoltera le plus de votes de ses paires lors du gala, parmi celles qui soumettront une vidéo promotionnelle de 30 secondes avant le 30 mai 2025.

Règlements

- Chaque TCA ne peut soumettre qu'une seule candidature (émission) par catégorie.
- Si le nombre de candidatures est jugé insuffisant, le gala pourrait être annulé.
- La date limite pour soumettre les candidatures et les vidéos est le 30 mai 2025.
- Lors de la remise des prix, les raisons spécifiques du choix des projets gagnants seront mentionnés à l'audience par les animateurs du gala.
- La vidéo de 30 secondes est obligatoire pour toutes les candidatures, incluant le prix de la Télévision de l'année. Ce montage sera diffusé lors du gala.

Composition du jury

Le jury est composé de cinq membres :

- Amélie Hinse, directrice générale de la Fédération;
- Valérie Nault, coordonnatrice des communications à la Fédération;
- Marilyne Fournier du Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ);
- Sylvie-Anne Rheault, Agente de développement à la Table nationale des Corporations de développement communautaire (TNCCD);
- Suzie Genest, Coordonnatrice partenariats et formation à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Annulation en cas de faible participation

Si un nombre insuffisant de candidatures est reçu (minimum 3 candidatures pour une catégorie) avant la date de tombée, le Gala reconnaissance 2025 pourrait être annulé. Il est donc important que chaque TCA dépose ses candidatures à temps.

Soyez prêts à célébrer vos réalisations et à faire briller votre télévision communautaire lors du Gala reconnaissance 2025.

Critères de sélection pris en compte pour l'évaluation des projets

Critères communs aux trois catégories

- **Qualité de la présentation** : La qualité du dossier de candidature ainsi que du montage vidéo de 30 secondes sera considérée. Une présentation claire, professionnelle et engageante du projet est essentielle pour capter l'attention du jury.
- **Partenariats et collaborations** : Les projets qui auront su s'entourer de partenaires stratégiques ou de collaborations solides au sein de la communauté auront un avantage. Le jury valorisera la capacité des TCA à créer des réseaux et à travailler en synergie avec d'autres acteurs locaux.
- **Mesure des résultats** : Le jury privilégiera les projets qui incluent des indicateurs de succès mesurables, tels que des données chiffrées, des témoignages ou des résultats concrets obtenus grâce à l'initiative.

Inscriptions

Développement des communautés

Cette catégorie récompense un projet, une émission ou un partenariat ayant joué un rôle significatif dans le développement ou l'essor de la communauté locale. Les critères de sélection pour cette catégorie sont les suivants :

- **Impact sur la communauté** : Le projet doit démontrer un impact mesurable sur le développement ou l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Les projets ayant encouragés des changements concrets, comme une augmentation de l'engagement communautaire, la création de nouveaux services ou la résolution de problèmes locaux, seront particulièrement valorisés.
- **Originalité du projet** : Le jury évaluera l'innovation du projet dans sa conception et sa mise en œuvre. Il est important que le projet présente une approche nouvelle ou créative pour répondre aux besoins de la communauté.
- **Mobilisation** : La capacité du projet à mobiliser des partenaires locaux (organismes communautaires, entreprises, institutions) et à mobiliser l'implication des citoyens de la communauté sera un facteur décisif.

Pour déposer un projet dans la catégorie développement des communautés, [remplissez ce formulaire.](#)

Relève

Cette catégorie vise à mettre de l'avant un projet qui valorise et soutient la relève, particulièrement les jeunes au sein de la communauté. Voici les critères de sélection:

- **Engagement des jeunes** : Le projet doit démontrer une participation active des jeunes, que ce soit à travers la production de contenu, l'organisation d'activités ou leur implication directe dans la gestion ou la conception du projet.
- **Formation et apprentissage** : Le projet sera évalué sur sa capacité à offrir des opportunités d'apprentissage et de développement des compétences aux jeunes.
- **Encouragement de la créativité** : L'originalité et l'inventivité des jeunes dans le cadre du projet seront appréciées. Le jury accordera une attention aux projets qui permettent aux jeunes de s'exprimer de manière authentique et créative.
- **Effet sur la relève future** : Le jury évaluera la manière dont le projet prépare la relève à s'engager dans des initiatives futures, que ce soit au sein des télévisions communautaires ou dans d'autres secteurs de la société.

Pour déposer un projet dans la catégorie relève, [remplissez ce formulaire.](#)

Mission sociale

Cette catégorie célèbre les projets qui inspirent et soutiennent la mission sociale des TCA, en mettant l'accent sur l'utilité sociale, la valorisation de la culture et du milieu de vie, l'éducation, l'information et l'action communautaire. Voici les critères de sélection:

- **Adéquation avec la mission des TCA** : Le projet doit démontrer une cohérence avec la mission des télévisions communautaires autonomes, c'est-à-dire son rôle en tant qu'outil d'information, d'éducation et de valorisation du tissu social.
- **Utilité sociale** : Le jury évaluera dans quelle mesure le projet a un impact tangible sur la qualité de vie et le bien-être des membres de la communauté. Cela peut inclure la lutte contre l'exclusion sociale, la promotion de l'égalité, ou encore la mise en lumière de problématiques locales.
- **Sensibilisation et éducation** : Les projets qui visent à éduquer sur des enjeux sociaux, culturels, environnementaux ou économiques revêtent une attention particulière. La clarté et l'accessibilité de l'information sont des facteurs clés.
- **Contribution à la cohésion sociale** : Le projet devra démontrer son rôle dans le renforcement du tissu social local, soit en créant des espaces de dialogue, en favorisant l'inclusion, ou en mobilisant les citoyens autour d'objectifs communs.

Pour déposer un projet dans la catégorie mission sociale, [remplissez ce formulaire.](#)